



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Antonello et Vanessa CARREA-FACCENDA** demeurant Allée de la Fraineuse 38 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé **Allée de la Fraineuse, 38 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section B n°23X24.

La demande vise les travaux suivants : **extension d'une habitation unifamiliale par la construction d'un volume secondaire sur deux niveaux, d'une véranda et d'un car-port** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- les constructions devraient être implantées dans les zones délimitées sur le plan de lotissement ;
- les habitations doivent être couvertes par des toitures à deux versants ;
- les panneaux de type Trespa ne font pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés.

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- la hauteur sous gouttière du volume secondaire devrait être minimum 15% plus basse que celle du volume principal ;
- l'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires ne peut excéder 85% de l'emprise au sol du ou des volumes principaux ;
- le volume secondaire devrait être implanté à minimum 5m de la limite parcellaire latérale ;
- les panneaux de type Trespa ne font pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 03 septembre 2024 au 17 septembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be